



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Mercredi 11 DECEMBRE 2024

**SERVICE EAU POTABLE
TARIFS EAU POTABLE
- Délibération n°98/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux	3 décembre 2024
Date d'affichage	3 décembre 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	49
Nombre de Délégués en exercice	49
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	28
Nombre de Procurations	04

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre, à 17h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BESSIN Irène, BRISON-VALOGNES Coraline, BROGNIART Frédéric, CATHERINE Pascal, CHANU Hervé, DEBROIZE Pascal, DESMOTTES Nicole, DROULLON Joël, DUVAUX Maryse, FAUDET Olivier, GALLIER Pierre-Henri, GOSSMANN Patrick, HERMON Francis, HEUDE Valérie, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LELARGE Michel, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MARTIN Eric, MURIER Jean-Pierre, RUAULT Jean-Claude, SILLERE Michel, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs ALLEGRE Gilles, BAZIN Lucien, COURTEILLE Jacques, DUFLLOT Alain, FERGANT Françoise, HERBERT Jean-Luc, JUS Eric, LETELLIER Nadine et MAINCENT Lyliane.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs BENOIST Bernard, CHENEL Fernand, COUPEAUX Alain, DECLOMESNIL Alain, ENGUEHARD Samuel, GOETHALS Corentin, GUETTIER Mickaël, LENOBLE Angélique, LEVERT Joël, RAVENEL Georges, ROBBES Martine et ROSSI Annie.

Procurations : de Monsieur DUFLLOT Alain, à Monsieur HERMON Francis, de Madame FERGANT Françoise à Monsieur BROGNIART Frédéric, de Monsieur JUS Eric à Madame BRISON-VALOGNES Coraline et de Madame MAINCENT Lyliane à Monsieur DROULLON Joël.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 17h14.

Monsieur MARTIN Eric a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président indique que les perspectives financières établies et présentées au précédent Comité Syndical montrent la nécessité d'augmenter de façon importante les tarifs du service d'eau potable afin de dégager à horizon 2030 une capacité d'autofinancement d'au moins 2,5 M€/an nécessaire pour assurer le renouvellement des réseaux d'eau potable. Cela correspond à une augmentation d'environ 1,1 €/m3 des tarifs pratiqués.

Après avis du Conseil d'Exploitation, il est proposé de retenir cet objectif d'augmentation de l'autofinancement à 2,5 M€/an, avec une augmentation des tarifs lissée entre 2025 et 2030.

Pour 2025, il est ainsi proposé d'augmenter l'abonnement annuel de 4 € HT/an et le prix au m3 de 0,15 €/m3 (auxquels s'ajoutent les 0,063 €/m3 de redevance prélèvement, antérieurement payés par le prix au m3).

Par ailleurs, il est nécessaire de poursuivre l'harmonisation des tarifs entre les différents secteurs, avec un objectif d'harmonisation totale des tarifs en 2027.

A ce titre, il est proposé en complément d'augmenter les tarifs sur Vire Normandie de 2,5 €/an pour l'abonnement et de 0,06 €/m3, ce qui correspond, avec les arrondis, à environ 1/3 de la différence existante de tarifs avec les autres périmètres.

Un tarif spécifique existe pour les consommateurs de plus de 50 000 m3 et concerne deux industriels sur Vire Normandie. Ces deux industriels étant touché en 2025 par une forte augmentation des redevances de l'agence de l'Eau, il est proposé de différer pour ceux-ci l'augmentation de 0,06 €/m3 liée à l'harmonisation des tarifs à 2026.

Enfin, il est proposé de maintenir le tarif de vente d'eau en gros à St Lo Agglo.

Après délibération, à la majorité des votes exprimés (30 pour, 1 contre, 1 abstention), les délégués syndicaux :

- fixent le tarif des redevances applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 selon les montants suivants :
-

Eau potable	Tarif 2025 (€ HT)	
	Vire Normandie*	Autres communes du Syndicat
Abonnement /an	74,5	79
Prix au m3	1,63	1,74
Prix au m3 > 50 000 m3	1,53	
Vente en gros St Lo Agglo (m3)	1,38	

*Commune de Vire Normandie hors secteur historique « SIVOM »(sur les communes déléguées de Coulonces et de St Germain de Tallevende)

- Fixent les autres tarifs appliqués aux usagers à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

Eau potable	Tarif € HT 2025
Ouverture de contrat sans déplacement	35,7
Ouverture de contrat avec déplacement	66,3
Fermeture de branchement	30,6
Heure de main d'œuvre	46
Rendez-vous non honoré par le client	51
Fourniture et pose de compteur DN 15 (notamment casse ou gel)	127,5

- Valident le bordereau de prix unitaires (en € HT) joint en annexe comme tarifs à appliquer (multipliés par les quantités réellement exécutées) à compter du 01/01/2025, pour toutes demandes de travaux et/ou d'interventions (devis, factures, interventions dans le cadre réparations,...) faites par les usagers (particuliers, communes,...) du service Eau Potable.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

*Le PRESIDENT
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,
Francis HERMON*

Certifiée exécutoire après transmission à
La Sous-préfecture de Vire et publication

